

## Comment se porte le marché du private equity en France ?

Publié par La rédaction le 12 oct. 2022 - mis à jour à 09:50



**Après une année 2021 inédite, où les levées de fonds et les investissements en private equity français ont atteint des sommets records, le marché est à la baisse depuis le début de l'année. Un ralentissement dans ce secteur est à prévoir, pouvant même aller, dans le pire des scénarios, jusqu'à une crise comparable à celle de 2008.**

Portée par l'amélioration de la conjoncture économique mais aussi par les réformes pro-business, notamment fiscales, menées au cours des deux derniers quinquennats, la France a vu son **attractivité se renforcer peu à peu** vis-à-vis des investisseurs étrangers. Si bien que, selon le dernier baromètre EY paru en juin dernier, la France était pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive le **pays le plus attractif d'Europe** pour les investisseurs étrangers.

Ad



**Le DAF de PME face à l'absentéisme**

La hausse de l'absentéisme impacte les démarches du DAF de

DAF

EN S.

Une tendance qui se retrouve dans les **levées de fonds et les investissements du private equity français**, qui ont connu une année 2021 exceptionnelle. En effet, ces derniers ont battu de nouveaux records l'année dernière en augmentant respectivement de **32,4%** et de **52,2%** par rapport à 2020, dépassant largement les montants levés avant la crise Covid, d'après France Invest et Grant Thornton. Selon une étude Les Echos Etudes intitulée « *Le private equity à l'horizon 2025* », cette attractivité du private equity s'est renforcée grâce à plusieurs facteurs : **l'ouverture du capital** des entreprises françaises, les réglementations européennes concernant directement le private equity qui visent à **promouvoir le financement des**

**sociétés non cotées** mais aussi à protéger les investisseurs, les mesures visant à favoriser le private equity en **améliorant son attractivité auprès des investisseurs** (flat tax pour les particuliers par exemple) et en encourageant les entreprises à ouvrir leur capital ou encore **l'élargissement de l'accès au private equity** par le grand public via plusieurs réformes concernant l'épargne : loi Macron, loi PACTE, etc.

**Lire aussi** : Les entreprises françaises restent les plus attractives d'Europe en 2021

Toujours selon l'étude de nos confrères Les Echos, **la concurrence s'intensifie** également de plus en plus sur le marché français. Cette augmentation de la concurrence est causée par trois raisons majeures : **l'augmentation du nombre d'intervenants**, l'accentuation de la concurrence des acteurs étrangers et les **nouveaux visages de la concurrence** avec l'émergence de grands Limited Partners, notamment étrangers, investissant en direct. L'étude pointe également la **progression des valorisations des entreprises** en Europe, soutenues par les politiques avantageuses des banques centrales. Les liquidités importantes sur le marché ont alors **accru encore la concurrence** entre sociétés de gestion ainsi qu'entre celles-ci et les acteurs corporates ou acquéreurs stratégiques.

## **Un marché en baisse en 2022**

Cependant, la tendance semble s'inverser depuis la fin de l'année 2021. Les **tensions inflationnistes** apparues en 2021 et **l'invasion de l'Ukraine par la Russie**, accélérant encore plus ces tensions, sont venus remettre en cause cette

dynamique positive. La croissance du PIB français a alors diminué, entraînant avec lui une **dégradation du climat des affaires**. Ainsi, les **valorisations des entreprises ont déjà commencé à baisser** en début d'année 2022, les investisseurs anticipant notamment la remontée des taux des banques centrales.

**Lire aussi :** Bourse et Private equity : faut-il les opposer ?

Les conséquences devraient alors se faire ressentir sur les levées de fonds et la performance des investissements. L'étude menée par Les Echos anticipe un **ralentissement concernant les levées de fonds**. Et même si selon le baromètre 2022 de Coller Capital, 42% des investisseurs institutionnels envisagent d'augmenter leurs engagements en private equity, la baisse des valeurs boursières va en contrepartie augmenter le poids du non coté dans les portefeuilles de ces investisseurs et donc **limiter la hausse des souscriptions**. En effet, dans un contexte de hausse des taux et d'impact incertain sur le private equity, les investisseurs auront tendance à **rester prudents**. Par ailleurs, la dégradation de la conjoncture économique et les pressions croissantes sur les marges vont **accroître les difficultés des entreprises** ainsi que les défaillances, réduisant la performance des fonds. A noter toutefois que les participations des acteurs du private equity résistent en moyenne mieux aux crises.

Enfin, peut-on s'attendre à une crise similaire à celle de 2008 sur ce marché ? Si Les taux bas et la forte volatilité des actions constituent des **similitudes avec la précédente crise financière**, le niveau élevé d'activité du private equity représente toutefois une différence importante avec 2008. De plus, les acteurs du private equity, comme les investisseurs institutionnels, ont également appris beaucoup des crises précédentes.

PME EXPÉRIENCE

Chef d'Entreprise

PME Expérience

Loïc Guézo (SEMEA) - Cybersecurité des PME

00:16

16:33

Loïc Guézo (SEMEA) - Cybersecurité des PME

16:33

Claude Petrucci (PI Services) - Transformation d'ait...

**EN PAPIER**      **VERSION NUMÉRIQUE**      **VERSION**



Recevez le magazine  
directement  
chez vous

**17.20 € / mois**



Ne  
rien

manquer de vos  
actualités préférées

